

Cyberattaque – Calendrier parlementaire – Corse

Acteurs publics

Le réseau informatique de l'État, **le RIE, est la cible de cyberattaques d'une "intensité inédite" depuis dimanche soir**, a confirmé Matignon auprès de l'AFP après les révélations de *Numerama*. L'attaque est revendiquée par le groupe "Anonymous Sudan", qualifié de prorusse et soutien de causes islamistes. Une cellule de crise associant l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) et la direction interministérielle du numérique - qui opère le RIE - a été mise en place dès dimanche soir pour "*déployer des contre-mesures*". Les conséquences devraient toutefois être limitées et "*l'impact de ces attaques a été réduit pour la plupart des services et l'accès aux sites de l'État rétabli*", selon Matignon. Les *hackers* ne se sont en effet pas introduits dans le réseau de l'État, mais se contentent de le torpiller d'attaques par "dédi de service", technique consistant à inonder un serveur de connexions pour le saturer temporairement. Un mode d'attaque sans trop de gravité mais qui bénéficie d'une très grande visibilité et médiatisation – La ministre déléguée chargée des Relations avec le Parlement, Marie Lebec, vient d'adresser à la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, **le calendrier des textes dont le gouvernement prévoit l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale d'ici la fin de la session ordinaire**. Au menu notamment : le projet de loi sur la fin de vie, le projet de loi "d'orientation pour la souveraineté agricole", la réforme constitutionnelle pour la Nouvelle-Calédonie ou encore un projet de loi sur la responsabilité parentale – Le gouvernement et des élus corses sont tombés d'accord sur un projet d'"écriture constitutionnelle". Celui-ci prévoit notamment "**la reconnaissance d'un statut d'autonomie" de la Corse "au sein de la République"**", a précisé le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin. "*La présente écriture constitutionnelle prévoit la reconnaissance d'un statut d'autonomie pour la Corse au sein de la République qui tient compte de ses intérêts propres liés à son insularité méditerranéenne, à sa communauté historique, linguistique, culturelle ayant développé un lien singulier à sa terre*", dit ce premier alinéa. L'exécutif et les élus sont aussi tombés d'accord sur le fait que "*les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptation*" sur l'île, a ajouté le ministre.